

## Éclairage public - Programme d'investissements 1990

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Chaque année le Conseil Municipal vote au budget primitif, en investissement, un crédit qui est affecté aux travaux de rénovation et d'extension des installations d'éclairage public. Il convient donc d'affecter le crédit de 1 000 000 F figurant au chapitre 901.12.233.89040 service 30900.

La ventilation proposée par la Commission n° 8 est la suivante :

- réparations suite à accidents de circulation et vandalisme	200 000 F
- grosses réparations	150 000 F
- conformité, sécurité et dissociation du réseau	500 000 F
- travaux avec EDF	40 000 F
- travaux d'extension et modernisation	110 000 F

Cette dernière ligne serait ventilée pour partie en fonction des programmes de travaux des autres services, ou d'autres administrations, et en fonction des demandes des riverains, de la façon suivante :

- square Castan	16 000 F
- chemin piétonnier avenue du Commandant Marceau	13 000 F
- rue Mouras	15 000 F
- rue Beauregard	15 000 F
- rue de Terre Rouge	22 000 F
- rue Plançon	15 000 F
- Montjoye - Modification	10 000 F
- quai Vauban	3 500 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme ci-dessus,

- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres (travaux et fournitures) et signer les marchés à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.